AVIS DE CONCOURS

(Extrait de l'arrêté n° 2026/198 du 14 août 2026)

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne organise pour les Centres de gestion de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée,

LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'AGENT DE MAITRISE DANS LA SPÉCIALITÉ « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS » SESSION 2027

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Le nombre de postes ouverts est réparti de la façon suivante :

- Concours externe: 4 postes
- Concours interne: 6 postes

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au concours :

EXTERNE	Les candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique.
INTERNE	Les fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C au 1er janvier de l'année du concours.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les retraits et dépôts des dossiers d'inscription devront s'effectuer **exclusivement auprès du Centre de gestion de la Mayenne** selon les modalités suivantes :

➔ Retrait des dossiers d'inscription : **du 1er septembre 2026 au 7 octobre 2026 inclus**

- Soit directement à l'accueil du Centre de gestion de la Mayenne,
- Soit téléchargés en utilisant la procédure de téléinscription sur le site Internet du Centre de gestion de la Mayenne : www.cdg53.fr
- Soit téléchargés en utilisant la plateforme d'inscription nationale www.concours-territorial.fr

La téléinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de gestion de la Mayenne ne validera l'inscription qu'à réception, dans les délais de dépôt ci-dessous, du dossier papier imprimé par le candidat lors de la téléinscription en ligne et de l'ensemble des pièces nécessaires.
Possibilité de se préinscrire dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne.

- Soit par voie postale sur demande écrite (le cachet de la poste faisant foi) accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie pour un envoi de 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat et envoyée :

Au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne
Maison des Collectivités – Parc tertiaire Cérès
21 rue Ferdinand Buisson – Bâtiment F – 53810 CHANGÉ

Toute demande intervenue après le 7 octobre 2026 sera rejetée.
Aucune demande de dossier par téléphone, fax ou mèl ne sera prise en compte.

➔ Retour de ces dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription devront être **déposés ou postés** au plus tard le **jeudi 15 octobre 2026 dernier délai.**
- **Avant 17 h,** pour les dossiers déposés à l'accueil du Centre de gestion de la Mayenne,
- **Avant minuit, le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, au siège du Centre de gestion de la Mayenne.

Tout dossier envoyé après le 15 octobre 2026 sera rejeté.

Maison des collectivités
Parc Tertiaire Cérès - Bât. F
21 rue Ferdinand Buisson - 53810 CHANGÉ
02 43 59 09 09
cdg53@cdg53.fr
www.cdg53.fr

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre son dossier original complété, dans le délai imparti, en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

- Toute demande ou envoi de dossier, insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé, ainsi que tout dossier retourné ou déposé hors délai.
- Tout dossier réexpédié après la date de clôture d'inscription du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage ne sera pas accepté.
- Tout incident dans la transmission des courriers de demande ou dépôt des dossiers, qu'elle qu'en soit la cause (perte, retard…) occasionnant la réception hors délai, entraînera un refus d'admission à concourir.
- Les dossiers faxés ou transmis par messagerie, ainsi que les dossiers photocopiés ou les impressions d'écran seront refusés.
- Les dossiers incomplets déposés avant le 15 octobre 2026 devront être obligatoirement complétés avant le début de la première épreuve, le jeudi 28 janvier 2027.

DATES ET LIEUX DES EPREUVES

Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours se dérouleront le **jeudi 28 janvier 2027** à la salle des Pléiades de Louverné (53950) et au siège du Centre de gestion de la Mayenne à Changé (53810) pour les candidats en situation de handicap nécessitant un aménagement d'épreuves.

Les épreuves d'admission se dérouleront dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne à Changé (53810) à des dates qui seront fixées ultérieurement.

NATURE DES EPREUVES

✘ ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

CONCOURS EXTERNE	►Épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. *(Durée : 2 heures, coefficient 3)* ►Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques. (*Durée : 2 heures, coefficient 2)*
CONCOURS INTERNE	►Épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. *(Durée : 2 heures, coefficient 3)* ►Épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. *(Durée : 2 heures, coefficient 2)*

✘ ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

CONCOURS EXTERNE	►Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement territorial professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (*Durée : 15 minutes, coefficient 4)*
CONCOURS INTERNE	►Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois *(Durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 4)*

Fait à Changé, signé le Président : Pierre FÉRANDIN